

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 24 mars 2016

2^{ème} **Commission**
N° CP-2016-3-2-8

Service instructeur

DIAT - Service de l'économie, du tourisme et de la montagne

Service consulté

**COTISATIONS ET SOUTIENS A DES ASSOCIATIONS A VOCATION
TOURISTIQUE**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin est membre d'associations à vocation touristique pour lesquelles il convient de s'acquitter de cotisations.

Ainsi, il est proposé de verser à l'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » la cotisation au titre de 2015 qui s'élève à 2 000 €. Au regard des missions de l'association qui se restreignent (promotion touristique uniquement) et des interrogations qui pèsent sur son avenir et au vu de la participation financière équivalente de Haute-Alsace Tourisme - Agence de Développement Touristique à cette association, il vous est proposé de se retirer de l'association à compter de 2016, ceci n'obérant pas ses marges de manœuvre attendu qu'aucun appel à cotisations ne sera fait en 2016.

Il est enfin proposé de verser à l'association « Conseil National des Villes et Villages Fleuris » la cotisation départementale annuelle de 750 € au titre de 2016.

Dans le cadre du soutien départemental à certaines associations à vocation touristique, il est proposé d'attribuer au titre de leur fonctionnement 2016, une subvention de 2 000 € à l'association « La Ronde des fêtes » et une subvention de 6 300 € à l'association « Sundgau - Routes de la Carpe Frite ».

I. Cotisations à des associations à vocation touristique

1. Association Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur – Cotisation 2015

Le projet touristique transfrontalier « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur », conduit par la ville de LÖRRACH en 2005, a été suivi par la création d'une association en 2007, à son initiative, à laquelle le Département a adhéré dès 2008.

Celle-ci a pour objet de mettre en réseau et de valoriser touristiquement les sites identifiés comme lieux mythiques dans le Rhin Supérieur (cela concerne 24 villes françaises, allemandes et suisses).

Elle a également conduit un projet INTERREG « Chemins transfrontaliers de randonnées à pied et à vélo – Pilotage vers les lieux mythiques dans le Rhin Supérieur », auquel le Département a contribué financièrement.

Elle est constituée de partenaires français, allemands et suisses, avec du côté français : le Conseil départemental du Haut-Rhin, Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement

Touristique de Haute-Alsace et l'Office de Tourisme de GUEBWILLER, SOULTZ et des Pays du Florival.

Il faut relever que l'association, qui voit ses missions se restreindre, conduit une réflexion sur son avenir et ainsi n'a pas prévu d'appel à cotisation pour 2016 et a adopté le principe d'une assemblée générale tous les deux ans (la prochaine ayant lieu en 2017).

L'association a transmis au Conseil départemental l'appel à cotisation 2015, d'un montant de 2 000 € en décembre 2015 (dossier n° COT03530). Cette arrivée tardive n'a pas permis sa prise en charge au titre du budget 2015, il est donc proposé d'honorer cette cotisation pour l'année passée.

Enfin, au regard des activités désormais quasi exclusives de promotion touristique conduites par l'association, qui bénéficie également d'un soutien financier de Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique, mais également du contexte budgétaire, il est proposé de se retirer de l'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » dès 2016.

2. Association Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF)

Le CNVVF, association de la loi 1901, a imposé le label « Villes et Villages Fleuris » depuis 1959, comme la garantie d'un fleurissement de qualité permettant l'amélioration du cadre de vie, le développement d'espaces paysagers et d'un environnement durable.

Compte tenu de son intérêt tout particulier pour le fleurissement, le Département a décidé d'adhérer en 2008 à cette association et, à ce titre, verse annuellement une cotisation.

La cotisation 2016 a été fixée à 750 €, il est proposé de s'acquitter de ce montant (dossier n° COT03529).

II. Soutiens à des associations à vocation touristique

1. Association « La Ronde des fêtes »

Créée en 1982, la Ronde des Fêtes est une fédération qui comprend 64 localités et organismes adhérents. Elle s'occupe de la promotion des fêtes de ses adhérents à travers toute l'Alsace, la Suisse, l'Allemagne, le Territoire de Belfort. Elle a pour objet de fédérer, de coordonner et de promouvoir les manifestations inscrites au programme.

Les missions de l'association consistent en la coordination et la promotion des manifestations traditionnelles haut-rhinoises, l'assistance aux organisateurs, la mise à disposition de matériel et la fourniture de services et de conseils aux membres contribuant ainsi à la qualité et à la bonne organisation de leur fête.

Afin de tenir compte des contraintes budgétaires auxquelles la collectivité est confrontée, il est proposé de diminuer le soutien de 1 150 € par rapport à l'année 2015 (3 150 €) et d'allouer ainsi une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'année 2016 (dossier n° OTV00162).

Des subventions communales, d'un montant total de 28 500 €, sont escomptées par l'association, le budget prévisionnel 2016 de l'association s'élève à 115 700 € (joint en annexe).

2. Association « Sundgau, Routes de la Carpe Frite »

Cette association, créée à l'origine par les restaurateurs du Sundgau, compte 26 adhérents et met en valeur le produit phare du tourisme dans le Sundgau. De plus, le label « Site Remarquable du goût » lui a été décerné par le Conseil National des Arts Culinaires.

Les missions de l'association consistent en la promotion touristique du Sundgau, avec notamment la participation à divers salons (Foire Regio-Messe de Lörrach – Journées d'Octobre de Mulhouse, Salon International du Tourisme et des Voyages de Colmar ...) et manifestations (Carpailles,...).

Ces missions sont réalisées en partenariat avec l'Office de Tourisme du Sundgau Sud Alsace et Haute-Alsace Tourisme – Agence de Développement Touristique (ADT).


Afin de tenir compte des contraintes budgétaires auxquelles la collectivité est confrontée, il est proposé de diminuer le soutien de 1 660 € par rapport à l'année 2015 (7 960 €) et d'allouer ainsi une subvention de fonctionnement de 6 300 € pour l'année 2016 (dossier n°OTV00165) pour un budget prévisionnel de 23 000 € (joint en annexe).

Cette association ne bénéficie d'aucun autre financement public pour son fonctionnement.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de verser à l'association « Lieux Mythiques dans le Rhin Supérieur » une cotisation de 2 000 € au titre de l'année 2015, de décider le retrait du Conseil départemental du Haut-Rhin de l'association, conformément à l'article 11 des statuts de l'association, et d'habiliter le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour ce faire,
- de verser au Conseil National des Villes et Villages Fleuris une cotisation de 750 € au titre de l'année 2016,
- et de prélever les crédits correspondant à ces deux cotisations sur le Programme F641 – Promotion touristique – chapitre 011 – fonction 94 – nature 6281 du budget départemental,
- d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'association « La Ronde des Fêtes » pour son fonctionnement en 2016,
- d'attribuer une subvention de 6 300 € à l'association « Sundgau, Routes de le Carpe Frite » pour son fonctionnement en 2016,
- et de prélever les crédits correspondants à ces deux subventions sur le Programme F741 – Promotion touristique - chapitre 65 - fonction 94 - nature 6574 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN